

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



8^{ème} Rallye National VHC CIEUX-MONTS DE BLOND

16 et 17 Juin 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 16 Avril 2023

Ouverture des engagements : 16 Avril 2023

Clôture des engagements : 5 Juin 2023

Distribution du carnet d'itinéraire : à la salle des Fêtes rue du 19 Mars 1962 à Oradour S/Glance

Dimanche 11 Juin 2023 de 10h à 15h

Vendredi 16 Juin 2023 de 7h30 à 12h

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 11 Juin 2023 de 10h à 19h

Sauf ES Blond Vaulry de 13h30 à 19h

Vendredi 16 Juin 2023 de 8h à 18h

Vérifications administratives le : Vendredi 16 Juin 2023 de 9h45 à 12h et de 13h à 15h45

Lieu : Salle des Fêtes rue du 19 Mars 1962 à Oradour S/Glance

Vérifications techniques le : Vendredi 16 Juin 2023 de 10h à 12h et de 13h à 16h

Lieu : Rue du Stade à Oradour S/Glance.

Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon : Samedi 17 Juin de 7h à 7h30.

Lieu : Rue du Stade à Oradour S/Glance.

Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 16 Juin 2023 de 14h à 16h15

Lieu : Parking U EXPRESS au 60, rue de la Lande à Oradour S/Glance

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 16 Juin 2023 à 14h

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing obligatoire de la Direction de Course : Vendredi 16 Juin à 17h

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing des équipages au complet des voiture d'encadrement : Vendredi 16 Juin 2023 à 17h30

Lieu : Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour S/Glance

Briefing pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives.

Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 16 Juin 2023 à 17h

Publication des heures et ordres de départ le : Vendredi 16 Juin 2023 à 17h

Lieu : Parking U EXPRESS au 60, rue de la Lande à Oradour S/Glance

Le Rallye VHC précédera le Rallye moderne pendant toute la durée de l'épreuve

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} moderne 15mn après la dernière VHC) : Vendredi 16 Juin 2023 à 19h

Arrivée de la 1^{ère} VHC au Parc Fermé à partir de 20h.

Départ de la 2^{ème} Etape dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises 1^{ère} VHC (1^{ère} Moderne 15mn après la dernière VHC) : Samedi 17 Juin à 8h

Arrivée de la 1^{ère} VHC au Parc Fermé Final à partir de 15h58.

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Manat 55, Avenue du Juin 1944 à Oradour.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le Podium.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de St Junien » organise les 16 et 17 Juin 2023.en qualité d'organisateur administratif le « **8^{ème} Rallye National VHC Cieux Monts de Blond** ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 6 Mars 2023 sous le numéro 17 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 278 en date du 31 Mars 2023.

Comité d'Organisation

Président : Jean Brasseur

Membres : Josée Brasseur, Nicole Delavie, Jean François Dupré, Didier Gros, Yves Morand, Chloé Morichon, Laurent Peyraud, Fabrice Ploncard, Bruno Robert, Michel Thouvenin, Benoit Thouvenin.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Josée Brasseur Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Courriel : brasseur.josee@orange.fr

Permanence du Rallye : PC Salle des Associations Rue de St Junien à Oradour s/Glane pendant la durée du Rallye.

Téléphone : 06.79.01.15.84

Organisateur technique

Nom : ASA TERRE DE St Junien

Adresse : Allée de Chambéry 87200 Saint Brice S/Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°11849
Commissaires Sportifs :	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
	Annie FOURCADE	Licence n°15323
Directeur de Course de l'épreuve :	Guy TRONCAL	Licence n°1056
Directeurs de Course Adjoint PC :	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
	Jean Luc PAGE	Licence n° 4727
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Alain Bonnaud	Licence n°8481
	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°12215

	Pierre MASDIEU	Licence n°163437
	Yves ESCLOUPE	Licence n°76046
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean Louis MINEUR	Licence n°26169
	Christophe COUTTIER	Licence n°40475
Commissaire Technique responsable :	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints :	Didier GENRIES	Licence n°228242
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin Chef :	Jean François CUEILLE	
Chargés des relations avec les concurrents :	Jean François FOURCADE	Licence n°8460
	Dominique JOUBERT	Licence n°1480
Chargés des relations avec la presse :	Laurent CLAVAUT	Licence n° 239250
Chronométrateurs	Alain BRUN	Licence n° 30267
	Corinne DUFAU	Licence n°36719
	Laurent LAPOUGE	Licence n°13530
	Evelyne PAROCHE	Licence n°84527
	Sylvie SAGE	Licence n°119114
	Alain SYLVAIN	Licence n°234828
Classement Chrono Live	Sylvain BERGERON	Licence n°50286
Speaker	En attente de réponse	

NOTA : à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les Officiels figurant dans le présent règlement sont déclarés compétents en qualité de « Juges de fait » pour la constatation d'infractions dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le « 8^{ème} Rallye National VHC Cieux Monts de Blond » compte pour :

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2023 »
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023
-

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

<http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/>

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 8^{ème} Rallye National VHC Cieux Monts de Blond » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 Juin 2023 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du « **10^{ème} Rallye National Cieux Monts de Blond** » et du « **8^{ème} Rallye VHC Cieux Monts de Blond** » le nombre total des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 370 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 740 € (x 2)
- Réduction membre ASA Terre de St Junien : -20€ pour 1 membre / -30€ pour 2 membres
- **Parrainage** : tout **pilote** ayant participé aux Editions 2021 et/ou 2022 peut parrainer 1 **pilote** n'ayant **JAMAIS** participé à aucune édition du Rallye Cieux Monts de Blond.
Le Parrain et le Parrainé bénéficieront d'un engagement réduit à : 340 €
(voir modalités sur le bulletin d'engagement).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation. Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, mail, sms).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant l'épreuve à Oradour sur Glane, selon les plans fournis à compter du 10 Juin 2023 (consultables sur le site du Rallye <http://rallye-cieux-montsdeblond.e-monsite.com/>)

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiqués par un additif au présent règlement particulier.

L'additif sera distribué et émarginé aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le « **8^{ème} Rallye National VHC Cieux Monts de Blond** » représente un parcours de 243 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 115.40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 ARNAC LOUTRE 8.9 km

ES 2-4-6 ARNAC BOSCARTEUS 12.3 km

ES 3-5-7 BLOND VAULRY 23.2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Lors de la distribution du Carnet d'Itinéraire deux numéros d'identification seront fournis.

Ils seront à coller :

- **Sur le Coin supérieur du pare-brise côté passager**
- **Et sur le coin supérieur gauche de la lunette AR**

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « ARNAC LOUTRE » pénalités non comprises.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes VHC 2023.

La Remise des Prix se déroulera le 17 Juin sur le Podium.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2024 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

(sous réserve d'un minimum de 10 pilotes au départ)

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.